

NORME INTERNATIONALE

ISO 105-B01

Sixième édition
2014-09-01

Textiles — Essais de solidité des coloris —

Partie B01: Solidité des coloris à la lumière: Lumière du jour

Textiles — Tests for colour fastness —

Part B01: Colour fastness to light: Daylight

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 105-B01:2014(F)

© ISO 2014

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-Propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Principe	1
4 Tissus de référence et appareillage	1
4.1 Tissus de référence.....	1
4.2 Appareillage.....	3
5 Éprouvette	4
6 Méthodes d'exposition	5
6.1 Méthode 1.....	5
6.2 Méthode 2.....	5
6.3 Méthode 3.....	6
6.4 Méthode 4.....	7
6.5 Méthode 5.....	7
7 Évaluation de la solidité à la lumière	7
8 Rapport d'essai	8
Annexe A (informative) Informations générales sur la solidité des coloris à la lumière	10
Annexe B (informative) Équivalence des expositions à la lumière pour les références de solidité des coloris à la lumière L2 à L9 de laine teinte en bleu	12
Bibliographie	13

get full document from standards.iteh.ai

Avant-Propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 38; *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

Cette sixième édition annule et remplace la cinquième édition (ISO 105-B01:1994), dont elle constitue une révision mineure. Elle inclut également l'Amendement ISO 105-B01:1994/Amd.1:1998.

L'ISO 105 comprend plusieurs parties désignées par une lettre et un numéro de série à deux chiffres (par exemple A01), présentées sous le titre général *Textiles — Essais de solidité des coloris*. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

Textiles — Essais de solidité des coloris —

Partie B01:

Solidité des coloris à la lumière: Lumière du jour

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode pour la détermination de la résistance des coloris sur les textiles de toute nature, à tous leurs stades de transformation, à l'action de la lumière du jour.

La présente méthode prévoit l'emploi de deux gammes de références. Les résultats obtenus à partir des deux gammes de références peuvent ne pas être identiques.

NOTE Des informations générales sur la solidité des coloris à la lumière sont données dans l'[Annexe A](#).

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 105-A01:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais*

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations*

ISO 105-A05, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A05: Évaluation instrumentale du changement de couleur pour conversion en degrés de l'échelle de gris*

ISO 105-B05, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B05: Détection et évaluation de la phototropie*

ISO 105-B08, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B08: Maîtrise de la qualité des matériaux de référence 1 à 7 de laine teinte en bleu*

3 Principe

Une éprouvette du textile est exposée à la lumière du jour dans des conditions spécifiées, notamment à l'abri de la pluie, à côté de huit références de laine teinte en bleu. La solidité est évaluée par comparaison de la dégradation de la coloration de l'éprouvette avec celle des références de laine teinte en bleu.

4 Tissus de référence et appareillage

4.1 Tissus de référence

4.1.1 Généralités

Deux gammes de références de laine teinte en bleu peuvent être utilisées. La relation entre les références 1 à 8 et L2 à L9 établie par la méthode est approximative. Il convient de comparer les résultats des essais